

**DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE BAIL COMMERCIAL**

LE : LUNDI DIX AOUT DEUX MILLE QUINZE

A :

A :

Pour qui la copie du présent a été remise comme indiqué à la modalité de signification.

**A LA DEMANDE DE :**

S.A. KERIA, dont le siège social est à (38130) ÉCHIROLLES, 4 Rue DES TROPQUES, immatriculée au RCS GRENOBLE sous le N° 324 904 267, au capital de 10 283 640 € agissant par son représentant légal en exercice domicilié en cette qualité audit siège

Elisant domicile en mon Etude.

**JE VOUS SIGNIFIE, DIS ET DECLARE :**

Que le requérant occupe, suivant contrat de location ssp entrant dans le domaine d'application des articles L.145-1 et suivants du Code de commerce, en date du 27 mai 2005, et d'un avenant à renouvellement de bail commercial par acte ssp en date du 24.06.2011 divers locaux vous appartenant et sis « LA GABRIELLE » RN 6 LIMONEST 69 tels que décrits dans le contrat de bail et dans l'avenant à renouvellement de bail commercial.

Que ladite location a été consentie pour une durée de neuf années, à compter du 1er juillet 2005, pour expirer le 30 juin 2014 et s'est depuis poursuivi par tacite prolongation.

Que le preneur n'a pas reçu de congé avec offre de renouvellement de bail.

**EN CONSEQUENCE**

Le preneur désirant se maintenir dans les lieux, vous notifie par le présent la demande de renouvellement du bail prévue par les dispositions de l'article L.145-10 du Code de commerce.

Vous déclarant que le requérant demande de renouveler son bail à compter du 01/10/2015 aux charges et conditions initiales, amendées selon la loi Pinel

**TRES IMPORTANT**

Je vous rappelle les dispositions suivantes :

Article L.145-10 alinéa 4 du Code de commerce

"Dans les trois mois de la signification de la demande en renouvellement, le bailleur doit, dans les mêmes formes, faire connaître au demandeur s'il refuse le renouvellement en précisant les motifs de ce refus. A défaut d'avoir fait connaître ses intentions dans ce délai, le bailleur est réputé avoir accepté le principe du renouvellement du bail précédent."



→ 6 rep bailleur ds les 3 mois - Bail renouvelé  
 → Bailleur a jusqu'au 30/09/15  
 (sans) pr procédureoyer  
 (sans signature  
 avec/ant)

Tout OK